



Concurrence par la personne à qui on a repris l'entreprise

Par **malabata7**, le **31/07/2008** à **19:32**

Nous avons acheté un fond de commerce en novembre 2007 avec reprise d'entreprise qui comportait les marchés ambulants, or le vendeur s'est remis à faire la même activité sur les marchés, nous reprenant du même coup les clients qu'il nous avait cédé en cédant l'entreprise, que peut-on faire contre ce genre de pratique qui se fait, d'après nos enquêtes, de plus en plus souvent?

aujourd'hui, nous ne vendons quasiment rien: 30 euros par semaine.
merci de nous aider

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **23:20**

Bonjour,

si je ne m'abuse celui qui cède son fonds de commerce s'engage par la même occasion à ne pas exercer la même activité dans un certain rayon.

C'est ni plus ni moins de la concurrence déloyale. Envoyez une lettre AR à ces personnes leur demandant de changer de place et s'ils ne le font pas, saisissez le tribunal de commerce.

Cordialement,

AS